

CIEA 2006

Travail sur le transfert de la matière acquise
**Modalité de renforcement des compétences:
Expériences de FAO**

Jean Bonnal

Chargé du développement rural, FAO, Rome

Avec la contribution de

Bastien Revel

volontaire FAO

Jeudi 24 août 2006

25^{ème} cours international sur la formation professionnelle
et l'enseignement en agriculture



Le développement durable et son apprentissage par le renforcement des compétences: expériences de la FAO

"Le développement durable est la gestion et la conservation de la base de ressources naturelles, et l'orientation des changements technologiques et institutionnels de façon à atteindre et continuer à satisfaire les besoins de l'homme au profit des générations présentes et futures. Un développement durable (dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches) permet de conserver la terre, l'eau, les ressources génétiques végétales et animales, est respectueux de l'environnement, techniquement convenable, économiquement viable et socialement acceptable."¹

Plus précisément, la FAO définit l'ADRD (Agriculture et développement rural durables) comme un processus remplissant les critères suivants:

- Veille à satisfaire les besoins nutritionnels de base des générations présentes et futures, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, tout en fournissant un certain nombre d'autres produits agricoles.
- Offre un emploi durable, des revenus suffisants, et des conditions de vie et de travail décentes à tous ceux qui s'occupent de production agricole.
- Maintient et, lorsque les circonstances le permettent, accroît la capacité de production de la base de ressources naturelles dans son ensemble, et la capacité régénératrice des ressources renouvelables, sans perturber le fonctionnement des cycles écologiques de base et les équilibres naturels, et sans détruire les caractéristiques socio-culturelles des communautés rurales, ni polluer l'environnement.
- Réduit la vulnérabilité du secteur agricole face aux facteurs naturels et socio-économiques préjudiciables et autres risques, et renforce l'autonomie.

L'émergence des concepts de développement durable et d'agriculture et de développement rural durable est avant tout due à la prise de conscience de la dégradation de l'environnement et de la biodiversité, ainsi qu'à l'évaluation de la situation spécifique des populations rurales et des difficultés qu'elles concentrent. C'est ce double constat qui légitime l'existence de l'ADRD.

Aujourd'hui, le monde s'emploie à relever les défis qui accompagnent les processus de développement économique et social à la lumière des droits de la personne, l'accent étant mis sur l'éradication de la pauvreté et de la faim (Objectif du Millénaire pour le développement ou OMD 1), la mise en valeur des ressources humaines (OMD

¹ Cette définition a été adoptée en 1989 par la FAO, selon le Manuel du formateur de la FAO, Vol. 1, "Les questions de durabilité dans les politiques de développement agricole et rural", 1995.

2-6), la durabilité de l'environnement (OMD 7) et à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (OMD 8). Dans ce nouveau contexte, les défis dont il faudra tenir compte pour mettre en oeuvre l'ADRD sont les suivants: la mondialisation et les systèmes commerciaux, la croissance et la concentration des entreprises agroindustrielles privées, la commercialisation de l'agriculture, la révolution de l'élevage, l'urbanisation, la révolution des technologies de l'information, la restructuration du cadre institutionnel pour le développement rural (retrait de l'État au profit de la société civile), le changement climatique et l'instabilité, la prévalence croissante des pandémies, les conflits et les situations d'urgence complexes et la productivité florissante des innovations technologiques.

C'est ce constat qui pousse à favoriser une approche intégrée, plus à même de mettre en œuvre des projets réellement durables. Les programmes et projets de la FAO ont été ainsi regroupés autour de trois domaines thématiques qui sont:

- **Orientation 1: Moyens d'existence durables**
Intégration de bonnes pratiques issues, entre autres, du Programme en faveur de moyens de subsistance durables (LSP), du Programme Arbres, forêts et communautés rurales (FTPP), du Programme pour des moyens d'existence durables dans le secteur des pêches (PMEDP) et de l'Initiative pour des politiques d'élevage en faveur des pauvres.
- **Orientation 2: Intensification durable des systèmes agraires intégrés**
Élaboration et intégration d'une approche BPA multisectorielle et d'autres mesures visant à renforcer la durabilité et la sécurité sanitaire des filières alimentaires.
- **Orientation 3: Gestion intégrée des ressources naturelles**
Élaboration et intégration d'une approche écosystémique pour la conservation des ressources en terre et en eau, la protection de la biodiversité et la conservation et la gestion durable des systèmes du patrimoine agricole.

En un sens, l'agriculture et le développement rural durables prennent en considération tous les membres de la société. Nous devons tous agir si nous voulons transformer des situations malheureuses comme la faim, la pauvreté et la dégradation de l'environnement en un monde qui soit réellement durable, vivant et pacifique. Les parties prenantes sont les individus et groupes d'individus qui ont une influence sur le processus ou sont influencés par lui, qu'il s'agisse des femmes, jeunes, peuples autochtones, agriculteurs, travailleurs et syndicats, autorités locales, organisations non gouvernementales, communautés scientifiques et technologiques, commerce et industrie, éducation, médias, agences gouvernementales ou intergouvernementales.

Nous nous attachons depuis longtemps à fournir un soutien aux agriculteurs, aux gouvernements et aux services publics de vulgarisation, pour la définition, l'utilisation et la promotion de pratiques agricoles durables. Plus récemment, face aux inquiétudes grandissantes des consommateurs concernant d'éventuelles répercussions négatives des pratiques de production agricole sur la durabilité de la base de ressources naturelles et/ou sur la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires à leur point d'entrée dans la filière alimentaire, nous avons entrepris de

définir une approche sur les bonnes pratiques agricoles qui tienne compte de ces importants éléments. Les efforts déployés par l'Organisation pour mettre au point une approche multisectorielle dans ce domaine s'inscrivent parfaitement dans le cadre plus général de l'ADRD. L'ADRD s'intéresse ainsi aux bonnes pratiques dans les secteurs agricole et non agricole, ainsi qu'à la durabilité et à l'équité des processus et des techniques; les bonnes pratiques agricoles couvrent le sous-ensemble des bonnes pratiques d'ADRD qui doivent être adoptées au niveau des exploitations, de façon à garantir, notamment, la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires produites. Cette approche part du principe que l'adoption de pratiques agricoles qui protègent l'environnement et garantissent la qualité et la sécurité sanitaire des aliments tout en améliorant la productivité devrait permettre aux agriculteurs d'accroître les revenus qu'ils tirent des marchés existants et d'exploiter de nouveaux débouchés commerciaux, autrement dit d'améliorer durablement leurs moyens d'existence

Afin de réellement répondre aux besoins des populations rurales, l'apprentissage de la durabilité se doit de comporter, outre des programmes d'éducation et de scolarisation, des activités de formation pour vulgariser des technologies agricoles durables. On peut ainsi concevoir l'apprentissage de la durabilité comme un continuum du développement, aux extrémités duquel se trouvent l'éducation et la formation. L'éducation développe l'esprit, améliore les capacités d'observation, d'analyse, d'adaptation à des situations nouvelles. La formation comprend quant à elle les activités conçues pour améliorer les performances humaines, ici d'une manière plus durable.

Le champ d'action de l'Education pour les populations rurales est donc plus vaste que celui de l'éducation agricole et comprend tous ceux qui vivent et travaillent dans les zones rurales et non seulement ceux qui sont directement concernés par l'agriculture. La nouvelle manière de considérer les besoins éducatifs est ainsi axée sur les populations rurales plutôt que sur le secteur. Tandis qu'il est clair que l'agriculture continuera à avoir ses besoins spécifiques d'éducation et de formation, l'accent sera mis de plus en plus sur la nécessité de l'éducation de base pour tous dans les zones rurales. L'éducation agricole est ainsi considérée comme un important pilier, parmi les autres de l'éducation pour les populations rurales.

L'idée d'un continuum incluant l'éducation formelle, non formelle et informelle, est aujourd'hui largement acceptée dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation non formelle est définie comme correspondant « à toute activité d'éducation organisée et systématique située en dehors du système éducatif traditionnel et visant à apporter certains types d'éducation à des groupes de population spécifiques, adultes comme enfants ». La vulgarisation est une fonction de l'éducation informelle qui s'applique à toute institution qui dissémine de l'information et des conseils dans l'intention de promouvoir des savoirs, attitudes, capacités et aspirations, même si le terme « vulgarisation » tend à être plutôt associé à l'agriculture et au développement rural. La vulgarisation est un instrument politique et organisationnel multidisciplinaire utilisé pour faciliter le développement, en combinant des méthodologies, une communication et des techniques de groupes à des fins d'éducation. Cela inclut les transferts de technologies, la facilitation, les services de

conseil et d'information, ainsi que l'éducation des adultes. Un passage de l'enseignement à l'apprentissage a des implications profondes pour les institutions de développement rurales. L'accent est moins sur ce qu'on apprend que sur comment on l'apprend et avec qui. Cela implique de nouveaux rôles pour les professionnels du développement, conduisant à un nouveau professionnalisme avec de nouveaux concepts, valeurs, méthodes et comportements. Les agents de vulgarisation doivent donc recevoir une formation régulière pour améliorer leurs capacités techniques, qu'ils espèrent pouvoir transmettre au reste des fermiers par une communication régulière à un nombre réduit de contacts sélectionnés. La vulgarisation doit donc construire un système de communication traditionnelle et implique les fermiers eux-mêmes dans le processus de vulgarisation.

Les Enquêtes sur le savoir, l'attitude et les pratiques (CAP) servent à ainsi à comprendre et évaluer le savoir indigène local des agriculteurs, leurs systèmes de valeurs et de croyances, et établir comment ces derniers affectent les pratiques agricoles. Ces enquêtes sont des outils servant à identifier les interventions techniques dont une région a besoin et dont l'impact est susceptible d'être important. En analysant le savoir, l'attitude et les pratiques des agriculteurs du point de vue d'éléments précis du système d'exploitation agricole, il est possible d'identifier ceux qui sont efficaces, ceux qui pourraient être améliorés, et ceux qu'il serait bon d'abandonner.

Grâce à cette information, les démonstrations peuvent être conçues d'une manière plus efficace. Il est possible que les agriculteurs n'aient pas tous besoin de la série complète de recommandations techniques, et que certains d'entre eux connaissent, approuvent et aient déjà adopté certaines d'entre elles. D'autre part, ces enquêtes permettent d'identifier parmi les nouvelles techniques celles que la majorité des agriculteurs ne connaissent pas, pour quelles raisons ils adoptent une attitude négative, et comment et pourquoi les technologies recommandées n'ont pas été appliquées correctement.